



RYTHMES SCOLAIRES



Droits réservés

RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

En 2013, le gouvernement de l'époque instaurait les Temps d'Activité Périscolaire (T.A.P.), compétence qui se rajoutait pour la commune, à celle de la garderie périscolaire. Après plusieurs modifications successives comme le transfert de ces compétences à la C.C.A.E dès l'année suivante trois ans plus tard, la communauté d'agglos S.N.A. ne reprend pas cette compétence à la rentrée de septembre 2017, et c'est donc la commune qui récupère celle-ci et qui doit s'organiser pour la prochaine rentrée...

Dans l'attente d'une confirmation officielle de possibilité de retour aux quatre jours dès la rentrée prochaine, les parents et leurs enfants étant les premiers concernés par ces modifications, nous avons organisé un sondage afin de prendre une décision concordante avec leurs souhaits. Cette enquête a indiqué une forte volonté de retour à la semaine de quatre jours. Le conseil d'école s'est également prononcé favorablement pour ces nouveaux temps scolaires.

Le ministre de l'Éducation, Jean Michel Blanquer ayant finalement validé par décret le 27 juin 2017 cette possibilité, le conseil municipal a voté lors de la séance du 28 juin 2017 le retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée prochaine. Une demande de dérogation a conformément été transmise à l'Inspecteur de l'Académie de Rouen.

Le temps scolaire sera réparti en quatre journées de six heures les **lundi, mardi, jeudi et vendredi** de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, avec le midi bien sûr le restaurant scolaire et la commune assurera l'accueil périscolaire de 7h00 à 8h20 le matin et de 16h30 à 19h00 le soir.

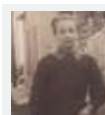
SOMMAIRE

- Éditorial **P** 2
- Rentrée scolaire 2017 **P** 2-3
- Vols honteux **P** 3
- Résultats élections présidentielles & législatives **P** 4
- Comité des fêtes **P** 5
- ASSPM **P** 6
- Gazouillis La bergeronnette grise **P** 7
- Patrimoine pormortais : Mémoire visuelle **P** 8-9
- Comptes-rendus de conseil municipal **P** 10-11 + 14-19
- Généalogie pormortaise **P** 12-13
- Messes **P** 20
- La photo de saison **P** 20
- Jeux & Solutions **P** 21-23
- À votre service **P** 23-24

➤ Rentrée scolaire 2017

- La Presse en a beaucoup parlé...
- Modalités et tarifications : accueil périscolaire et restaurant scolaire

➤ pages 2-3+14



GÉNÉALOGIE PORMORTAISE

La famille Berthier

➤ pages 12-13

RETOUR À LA SEMAINE DE QUATRE JOURS LA PRESSE EN PARLE

■ Europe1.fr | 01/06/2017

Cela constituerait le troisième changement de rythmes pour les écoliers en neuf ans.

Le nouveau ministre de l'Éducation nationale rouvre le dossier sensible des rythmes scolaires : il doit donner la possibilité aux communes de revenir à la semaine de quatre jours dans les écoles dès la rentrée prochaine, un mouvement qui pourrait s'amplifier l'année suivante.

Permettre de nouvelles dérogations. Un projet de décret en ce sens, dévoilé par le site ToutEducatif, a été transmis aux syndicats mardi et doit faire l'objet d'un vote consultatif le 8 juin au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), un mois avant la fin de l'année scolaire. Sans abroger la semaine de quatre jours et demi réinstaurée en 2013 et 2014 durant le quinquennat Hollande, le document autorise de nouvelles dérogations.

Selon ce texte, il est permis « au directeur académique des services de l'Éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ». Cela constituerait le troisième changement de rythmes pour les écoliers en neuf ans.

Davantage de libertés aux communes.

Emmanuel Macron avait promis pendant la campagne électorale de laisser davantage de liberté aux communes sur les rythmes, en concertation avec les enseignants et les parents. Le ministre Jean-Michel Blanquer a confirmé samedi qu'il y aurait un assouplissement des rythmes pour la rentrée, en précisant que « tous les territoires satisfaits » doivent « continuer » à appliquer l'organisation actuelle. Les autres municipalités « pourront, si elles sont prêtes, à la rentrée prochaine, changer leur dispositif avec le soutien » de l'institution.

Un premier changement de rythme en 2008.

La semaine de quatre jours avait été instituée en 2008 sous Nicolas Sarkozy, avec la suppression du samedi matin et le passage à 24 heures de classe hebdomadaires au lieu de 26 précédemment. Cette organisation était critiquée par les chronobiologistes, et l'ancien ministre de l'Éducation Vincent Peillon avait décidé de revenir à la semaine de quatre jours et demi, généralement avec le mercredi matin.

La création d'activités périscolaires.

Cette réforme, contestée par des parents, des élus de droite et des enseignants, a été lancée à la rentrée 2013 et généralisée à la rentrée 2014, étalant davantage les 24 heures de classe avec l'objectif d'améliorer les apprentissages. Le raccourcissement des journées de cours s'est accompagné de la création d'activités périscolaires à la charge des communes, partiellement financées par l'État. Le ministre qui avait succédé à Vincent Peillon, Benoît Hamon, avait autorisé des assouplissements.

■ Les Echos | 28/05/2017

Des communes se disent prêtes à revenir à la semaine de quatre jours. Des expérimentations pourraient être menées dès cette année.

Jean-Michel Blanquer ne veut pas faire des rythmes scolaires « le sujet principal de l'école ». Le ministre de l'Éducation l'a dit, ce week-end, au congrès de la PEEP, l'une des deux associations de parents d'élèves. La question est pourtant en passe d'éclipser les autres sujets éducatifs. Des syndicats aux parents en passant par les élus, l'inquiétude - ou l'impatience - quant à un retour à la semaine de quatre jours grandit.

D'autant que le gouvernement entretient un certain flou. Durant la campagne, Emmanuel Macron avait annoncé la liberté, pour les communes, de sortir de la réforme des rythmes, avec un décret attendu cet été. « Cette sortie ne pourra pas s'appliquer à la rentrée 2017 », assurait alors son entourage qui glissait qu'un retour à la semaine de quatre jours était « techniquement possible », mais « pas souhaitable ». Aucune étude ne montre que la semaine de quatre jours et demi est préférable à celle de quatre jours ou l'inverse, affirme désormais Jean-Michel Blanquer. « Peut-être même, certainement, que c'est légèrement mieux avec quatre jours », dit-il encore.

Arbitrage local

Les communes pourront mettre en œuvre leur choix « pour la rentrée 2018 », a-t-il ajouté, tout en glissant que des expérimentations seraient possibles « dès 2017-2018, avec des maires volontaires », mais sans en préciser les modalités. On sait seulement que la décision sera arbitrée « par l'inspecteur d'académie, localement ». Si l'on ajoute à cela la disparition programmée du fonds d'aide aux activités périscolaires pour 2019 - sauf pour les communes les plus pauvres -, on comprend mieux que le débat s'enflamme. Jean-Michel Blanquer a beau déclarer que « tous les territoires satisfaits » doivent « continuer » à appliquer l'organisation actuelle, de Nice à Marseille en passant par Elancourt (Yvelines) ou Janvry (Essonne), les opposants à la réforme sont prêts à en découdre. Le collectif des gilets jaunes, fer de lance de l'opposition aux nouveaux rythmes, incite les parents à faire pression sur les élus.

« Les parents s'inquiètent de l'organisation de la rentrée prochaine, et moi je suis incapable de leur dire comment les choses vont se passer », confie Pierre-Alain Roiron, président de la commission éducation de l'Association des maires de France (AMF) et maire (PS) de Langeais (Indre-et-Loire). « Il ne faudrait pas utiliser le fait qu'on ne connaisse pas les effets de la réforme pour supprimer les dotations aux collectivités, poursuit-il. C'est la grande crainte des élus. » Damien Berthilier, du Réseau français

✍️ l'Édito par Christian Lordi

À l'heure des vacances d'été, je ne vous cache pas le découragement de certains élus face aux incivilités. Ceux-ci s'investissent chaque jour pour rendre notre village plus accueillant et œuvrent pour le *bien vivre ensemble*.

Je ne vais pas réécrire l'article de la page suivante sur les vols, qui viennent se rajouter aux dégradations comme celles du grillage du terrain de tennis ou les bancs du terrain multisport découpés au coupe-boulon !

Les incivilités ne consistent pas qu'en dégradations ; entre autres exemples : ne pas avoir le courage de mettre les bouteilles dans la bulle à verre et de laisser le carton au pied de celle-ci, déposer ses sacs d'ordures et de tailles dans la poubelle du cimetière...

Je vais arrêter là l'inventaire, mais je ne comprends pas que l'on puisse se conduire de la sorte dans l'irrespect total des personnes qui se dévouent bénévolement et du personnel communal.

Parlons de choses plus agréables, l'Internet à très haut débit (30 à 100 Mégabits/s) : notre commune fera partie de la première phase du développement du réseau de fibre optique FttH (Fiber to the Home, *la fibre à la maison*).

D'après Orange, attributaire du marché, il nous faudra attendre le premier semestre 2020 avant que Port-Mort soit en FttH à 100%, mais nous sommes sur la bonne voie *.

Bon été à tous !

* plus d'infos en page 19

des villes éducatrices (RFVE), s'inquiète du devenir du rôle éducatif des collectivités « si la première pierre des projets éducatifs de territoire - qui était le périscolaire - tombe ». Ce serait « aberrant » de renoncer à des activités périscolaires pour des centaines de milliers d'enfants, estime-t-il. Sans parler du « licenciement massif » des animateurs.

À la FCPE - principale fédération de parents -, on dit qu'il faut « sortir du yoyo politique », d'autant que le ministre est le premier à demander de cesser les « stop-and-go » en matière éducative. La PEEP juge, au contraire, que la liberté laissée aux communes « va dans le bon sens » et que, « si les nouveaux rythmes ont offert une matinée d'apprentissage supplémentaire, les après-midi ont été perdues, car raccourcies, conduisant à mettre les activités piscine et sport le matin... à des moments propices au calcul ou à la lecture ». Le débat donne l'impression d'un mauvais flash-back. La polémique sur les rythmes avait enflé dès mai 2012, entre l'ex-ministre Vincent Peillon et Jean-Marc Ayrault avant d'écraser, durant le quinquennat, tous les autres débats.

C.L.S.H. ÉTÉ 2017

Il sera géré par SNA et les modalités restent inchangées.

Accueil du Lundi 10 Juillet au Vendredi 4 Août.

Renseignements 02 32 71 25 20

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE RENTÉE 2017

Au 1^{er} septembre 2017, la commune de Port-Mort intègre dans ses compétences communales l'activité périscolaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) jusqu'alors de compétence intercommunale et gérée auparavant par SNA.

Horaires d'accueil	
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	
Matin	Soir
7h00 8h20	16h30 19h00

TARIFICATION

Le conseil municipal a décidé de conserver les mêmes tarifs que ceux proposés cette année par SNA, à savoir un **tarif dégressif basé sur les revenus des parents**.

> voir grille tarifaire en page 8

COMPTE RENDU DE CONSEIL | 06-06-17 | 2017.4.6 ▶ p 14

RESTAURANT SCOLAIRE ANNÉE 2017-2018

Afin de faire face à un certain nombre d'impayés, le conseil municipal a décidé :

- d'ajouter un article au règlement du restaurant scolaire précisant que **toute nouvelle inscription** ne pourra se faire **que si le pétitionnaire est à jour de ses paiements** ;
- de demander le numéro d'allocataire CAF sur le formulaire d'inscription ; **pour les familles de plusieurs enfants, le non renseignement pourra bloquer l'inscription**.

L'augmentation des tarifs du prestataire imposent la **tarification suivante** pour l'année **2017-2018**.

Nombre d'enfant	Habitant commune	Hors commune
1	3,85 €	5,00 €
2 (-5%)	3,66 €	
3+ (-10%)	3,46 €	

COMPTE RENDU DE CONSEIL | 06-06-17 | 2017.4.7 ▶ p 15

IMPOTS LOCAUX 2017

Le conseil municipal, en vue de la baisse des dotations de l'État, se trouve dans l'**obligation d'augmenter cette année les taux d'imposition** et décide, à l'unanimité, d'augmenter le produit attendu des contributions directes de **3,64 %**.

- Taxe d'Habitation | 9,45 % ▶ **9,79 %**
- Taxe Foncier Bâti | 18,35% ▶ **19,02 %**
- Taxe Foncier Non Bâti | 40,33% ▶ **41,79 %**

COMPTE RENDU DE CONSEIL | 28-03-17 | 2017.2.7 ▶ p 18

VOLS honteux !

La commission embellissement, afin d'agrémenter le « haricot » situé au bord de la D313 en bas de la rue de la Vieille côte, avait décidé en début d'année d'y mettre en place un massif de rosiers.

Les agents communaux se mirent à la tâche en avril dernier en créant un massif en croissant pour y implanter dix rosiers buissonnants et trois rosiers tiges : nous aurions donc pu profiter d'un massif ressemblant à ceci...



Mais des individus bien peu scrupuleux nous en ont privé en dérochant les treize plantes environ un mois plus tard..!



Même constat affligeant auprès de l'école :

- quelques jours après avoir été plantées début avril dans les massifs en galets mis en place par les adjoints devant le nouveau bureau du directeur, **quatre plantes vertes** se sont vues subtilisées ;
- le massif nouvellement créé à l'entrée de l'école s'est quant à lui fait pirater **six rosiers** dans la nuit du 22 au 23 juin dernier !



Le fait de commettre ce genre de petit délit mesquin est d'autant plus déplorable que les auteurs ne semblent pas se rendre compte qu'ils se volent eux-mêmes : végétaux et personnels sont payés par leurs impôts locaux !

Et s'ils se « disculpabilisent » en se disant que ce n'est pas chez eux, ils sont donc assez stupides pour s'imaginer que d'autres malotrus de leur espèce ne seront pas capables de s'abaisser à des chapardages aussi minables dans leur commune...

■ ALAIN CLERFEUILLE - CHRISTIAN LORDI



PRÉSIDENTIELLES



LÉGISLATIVES

Population 937 | Inscrits 79,62 % | 746

PREMIER TOUR

● Participation
87,58 % | 649



● Abstention
12,42 % | 92

● Exprimés 97,84 % | 635

● Blancs 1,69 % | 11

● Nuls 0,46 % | 3



● Participation
56,03 % | 418

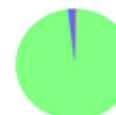


● Abstention
43,97 % | 328

● Exprimés 97,61 % | 408

● Blancs 1,91 % | 8

● Nuls 0,48 % | 2



Candidat	Parti	%	Voix
Emmanuel MACRON	En marche !	23,78	151
Marine LE PEN	Front National	22,83	145
François FILLON	Les Républicains	19,84	126
Jean-Luc MÉLENCHON	La France insoumise	15,75	100
Nicolas DUPONT-AIGNAN	Debout la France	6,30	40
Benoît HAMON	Parti Socialiste	6,14	39
Philippe POUTOU	Nouveau parti anticapitaliste	1,89	12
Jean LASSALLE	Sans étiquette	1,57	10
François ASSELINEAU	Union Populaire Républicaine	1,10	7
Jacques CHEMINADE	Solidarité et progrès	0,47	3
Nathalie ARTHAUD	Lutte ouvrière	0,31	2

Candidat	Parti	%	Voix
Claire O'PETIT	En marche !	39,46	161
Vincent TAILLIEU	Front National	18,14	74
Alexandre RASSAËRT	Les Républicains	15,69	64
Pierre ZIMMERMANN	La France insoumise	10,05	41
Martine SEGUELA	Parti socialiste	6,13	25
Liliane BERNINI	Parti communiste français	2,45	10
Joëlle FONTAINE	Écologistes	2,21	9
Michael BARTON	Debout la France	2,21	9
Amor LOUHICHI	Divers droite	0,98	4
Karine VENTURA	Divers	0,98	4
Joëlle GRAEBLING	Divers	0,25	1
Anne-Marie COLIN	Extrême gauche	0,25	1
Patrick DELATTRE	Divers	0,25	1
Carl LANG	Extrême droite	0,25	1
Dominique DOS SANTOS	Divers droite	0,00	0

DEUXIÈME TOUR

● Participation
82,32 % | 610



● Abstention
17,68 % | 131

● Exprimés 87,05 % | 531

● Blancs 10,33 % | 363

● Nuls 2,62 % | 16



● Participation
47,18 % | 352



● Abstention
52,82 % | 394

● Exprimés 88,35 % | 311

● Blancs 9,38 % | 33

● Nuls 2,27 % | 8



Candidat	Parti	%	Voix
Emmanuel MACRON	En marche !	58,76	312
Marine LE PEN	Front National	41,24	219

Candidat	Parti	%	Voix
Claire O'PETIT	En marche !	63,34	197
Vincent TAILLIEU	Front National	36,66	114



Actus

FOIRE À TOUT Dimanche 14 mai



Droits réservés

Dès le matin, le temps maussade accompagné d'une petite pluie fine n'a pas effrayé les exposants. Ils sont venus nombreux s'installer dans la cour de l'école ; 70 exposants ont ainsi étalé leurs divers articles sur 343 m².

Promeneurs et exposants sont venus très nombreux déguster les merguez de la boucherie du village, des chipos et andouillettes sans oublier de s'arrêter à la buvette.

Cette première foire-à-tout de l'année 2017 est une réussite. Merci à tous ceux qui ont participé à cette belle journée...

Merci à tous les bénévoles qui nous ont aidés.

■ FRANÇOISE LABIGNE



Droits réservés

ET POUR LA SUITE...

⇒ 10 SEPTEMBRE | FOIRE-À-TOUT

⇒ 28 OCTOBRE | THÉÂTRE

Jeux de scène (Hervé Combemorel de Bonnières)

⇒ 25 NOVEMBRE | Soirée **DANSANTE**

repas et animation Rodney Bocquet

⇒ 3 DÉCEMBRE | **Arbre de Noël**

⇒ 9 DÉCEMBRE | Participation au **Téléthon**

⇒ 10 DÉCEMBRE | **Marché de Noël**

L'ASSOCIATION



LE SOURIRE
D'UN
ENFANT

inseko y'umwana

organise une

FOIRE-À-TOUT

Mercredi 1^{er} Novembre 2017

8h - 17h

Maison de village

Tarif exposant, *table fournie* (1,5 x 0,90m) : 5 €

En plus de la foire à tout, il y aura

- une restauration sur place avec des spécialités rwandaises (beignets, samossa...),
- de l'artisanat venu du Rwanda (bijoux, statuettes en bois, vannerie, jeux traditionnels...),
- un stand consacré à l'histoire du Rwanda et à la découverte du pays.

L'association vient en aide à des enfants malades du sida au Rwanda en développant l'élevage et en faisant des parrainages pour scolariser les enfants. Les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Port-Mort ont pu par cette occasion faire une correspondance avec des enfants de Butare au Rwanda.

Les profits générés par l'association lors de cette manifestation sont destinés aux enfants rwandais.

Inscriptions au **06 37 44 52 13**

ou par mail lesouriredunenfant@live.fr

<http://lesouriredunenfant.jimdo.com>





Les Actus. de la Sauvegarde

MARIE-CHRISTINE BARON

➤ PIERRES EN LUMIÈRES Samedi 20 mai

« Une manifestation en NORMANDIE »
Soutenue par la Fondation du Patrimoine
et le département de l'Eure

Pour la seconde année l'ASSPM et la mairie avaient organisé cette manifestation ayant comme objectif de faire découvrir notre patrimoine à l'occasion de la nuit des musées. Églises, fontaines, vestiges etc. devaient révéler toute leur splendeur et nous avons essayé de répondre à ces critères au mieux !

Nous rappelons que cette manifestation est gratuite. Cette année nous mettrons plus l'accent sur la qualité de la soirée et son bon déroulement que sur la quantité des visiteurs en majorité venus des communes extérieures, dommage... La météo était avec nous ! Le programme a été respecté dans son intégralité et a retenu les passionnés jusqu'à minuit.

Accueil sur le parvis avec le spectacle Morgane la Fée, suivi dans l'église par la présentation des reliques de Saint-Ethbin, du diaporama sur le Port-Mort d'Antan qui a passionné les amateurs de patrimoine (Merci à Christian Lordi pour ses connaissances intarissables !) puis magnifique spectacle de feu sur le parvis avec artifices qui a provoqué des cris de surprise du public, suivi du superbe lâcher de ballons (50 ballons sont partis vers d'autres horizons avec les étiquettes de quelques bons joueurs... peut être aurons nous un retour un jour) puis au gré de chacun un petit moment pour admirer les vitraux éclairés du XVI^{ème} siècle, ou monter au clocher, et finale dans l'église avec l'extraordinaire spectacle de feu « Chloé la ballerine fantôme de l'Opéra Garnier » robe de feu de 30 mèches... tous sous le charme de Morgane une fois de plus !

L'ASSPM et la mairie qui se sont investis dans la préparation de cette manifestation sont ravis de la qualité de cette soirée et remercient vivement les personnes qui ont eu la gentillesse de nous consacrer un peu de leur temps !

Les moments forts de la soirée par Pauline Pitou que nous remercions :
<https://goo.gl/photos/ykzqmcp7dfcXDQps6>



➤ NETTOYAGE DE PRINTEMPS Dimanche 9 avril

Pas nombreux mais courageux et motivés une vingtaine de personnes (membres du Bureau, conseillers municipaux, quelques Pormortais et 2 enfants...) sont venus nous retrouver pour nettoyer les berges de la Seine pour que vous puissiez vous promener sur un chemin de halage agréable : chose faite !

Nous espérons que la prochaine opération prévue le DIMANCHE 17 SEPTEMBRE aura plus d'amateurs !

Encore une fois, nous avons eu la chance d'avoir un temps magnifique qui nous a permis de joindre l'utile à l'agréable. Le rituel pot de l'amitié a clôturé cette matinée très sympathique qui reste un moment de partage entre villageois. La récolte moins importante que les fois précédentes restait encore bien conséquente : l'action s'avère donc toujours nécessaire.

➤ GRAVIER DE GARGANTUA

Les membres du Bureau au nombre de cinq comme vous le savez ne peuvent pas assurer une floraison saisonnière de ce site que nous essayons déjà d'entretenir du mieux que nous pouvons... par contre si l'un d'entre vous est partant pour y mettre quelques jardinières de fleurs et prendre soin de leur arrosage, il sera le bienvenu !

Appelez nous au 06 01 77 11 84 pour s'organiser ou laissez nous un message sur asspm@googlegroups.com Nous vous aiderons à réaliser votre projet.

GAZOUILLIS 24 par Guillemette Alquier

La bergeronnette grise



G. Alquier

Du gris, du blanc, du noir, un pas pressé, un hochement de queue élégant, une tête qui va et vient au rythme de la marche, bref, une allure de comique avec une élégance de danseuse. C'est signé ! C'est une bergeronnette grise.

Plumage : Culottée de gris et calottée de noir, son front ses joues et ses flancs sont blancs. Poitrine, nuque et gorges sont noires. Le manteau est gris, c'est moins salissant. Pour Madame, une partie de ce qui est noir chez monsieur est gris. A la fin de l'été le couple perd la teinte noire du menton et de la gorge. Tout ça histoire de dire tantôt blanc, tantôt noir sans s'opposer dans le ménage ! Les pattes, le bec et l'œil sont noirs. Quant à bébé, il est plutôt à dominance de gris.

Nidification : Avant de séduire Madame, Monsieur prend possession d'un territoire. Mais plusieurs mâles peuvent avoir la même idée... Madame, en femme renversante, les départagera en choisissant celui qui jette le mieux la tête en arrière pour montrer son noir jabot ! Après quelques jours de fiançailles en tout bien tout honneur, l'accouplement a lieu. Le nid est situé dans une anfractuosité, un trou, un bâtiment, voire un vieux nid (squatteur va !) ou sous les ponts de Paris ou ailleurs. Le logis est fait de petits rameaux, d'herbes, de mousse et de feuilles et douillettement garni de poils et plumes. Madame pond 5 à 6 œufs blancs et/ou gris, il faut être dans le ton ! Pour la couvaison, c'est Maman qui s'y colle le plus (tiens donc !). Après la naissance, Papa prend activement part au ravitaillement (tout de même !). Le couple accompagne le premier bébé qui prend sa volée et revient au nid encourager les autres à faire de même... s'ils ne veulent pas en prendre une... de volée.

Comportement : C'est un oiseau gracieux à la très longue queue, mais cela ne va pas jusqu'à arborer une queue de pie tout de même ! Sa démarche est particulière : tantôt la bergeronnette prend un train de sénateur, tantôt elle prend le TGV, courant sur le sol. Mais quelle que soit l'allure (et elle en a cette élégante !), elle « s'en balance pas mal » hochant la queue et ramenant la tête d'avant en arrière. Elle s'arrête parfois net, observe et recommence ses déambulations.

En dehors de la période de nidification, les bergeronnettes grises se rassemblent pour former de grands dortoirs collectifs dans les buissons, les roseaux...

Mais attention, si elle aime vivre en bande, elle se réserve toujours un espace personnel. Pas de promiscuité ! L'hiver certaines migrent vers le sud de la France ou l'Espagne et le Maroc, les autres restent surtout au bord de l'eau où elles trouvent encore à peu près de quoi se nourrir.

Alimentation : Mouches, moustiques, fourmis, faut aimer, mais c'est un insectivore, alors ... ! Elle picore en arpentant le sol herbeux, peut aussi fondre soudainement sur ses proies qu'elle attrape à faible hauteur ou à terre, ou encore elle capture ceux-ci en plein vol. Il lui arrive aussi de faire du vol stationnaire au-dessus de l'eau. Elle gobe les proies vivantes ou les assomme avant de les avaler (quelle attention !).

Vol : onduleux et efficace, il est énergique et lui permet de saisir les mouches en vol.

Chant : Elle émet des cris secs et aigus et son chant est un gazouillis ponctué de 'tchissic' (traduisez : je suis chic !), 'tsilip' (et non ptislip !), tsiptsip etc...

Buffon, dans son Histoire naturelle des oiseaux, décrivait la bergeronnette ainsi :

« Compagne d'hommes innocents et paisibles, la bergeronnette semble avoir pour notre espèce ce penchant qui rapprocherait de nous la plupart des animaux, s'ils n'étaient repoussés par notre barbarie. »

■ G.A.



G. Alquier

La baignade

Un aimable pormortais ayant spontanément partagé des documents concernant le patrimoine communal, nous vous proposons, saison oblige, un instant de détente en bords de Seine circa 1950.



■ La « baignade » de Port-Mort était située entre la rue Haguerite et la rue du Château. Cette carte postale colorisée assez rare semble-t-il manquait à la galerie visible sur le site Internet de la commune et nous remercions donc tout particulièrement la personne qui a eu la gentillesse de la partager avec nous.



port-mort.com
 > Galerie de cartes postales & clichés anciens

■ Elle vient s'ajouter à cet autre document déniché par l'association des anciens combattants en 2005, la « baignade en 1949 » vue vers l'amont, toujours en carte postale.



■ Et pendant que certains se baignaient, d'autres préféraient taquiner le poisson en aval du barrage alors encore équipé de ses aiguilles.





La moisson

Autre sujet d'actualité, la moisson... Elle est effectuée ici par une ancienne famille d'agriculteurs pormortais sous la côte d'Annebault en direction de Pressagny-le-Val pendant l'après-guerre et présentée sous la forme de clichés personnels réalisés au format 6x9.



■ Cette photo d'archive pormortaise d'origine inconnue présentant une batteuse activée par une machine à vapeur combinée aux archives personnelles ci-dessus nous rappellent combien la technologie agricole a évolué en soixante dix ans !



Droits réservés

■ A.C.



CONSEIL du 28.06.2017

N°. 2017.5 | Mairie 20h30

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Evelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.
Absent(s) : Pascale LACHINE (pouvoir ▶ A. Tréglos), Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir ▶ C. Lordi), François LEHALLEUR,

5.1. Désignation du secrétaire de séance

M. Alain Salles.

5.2. Approbation du procès-verbal de la séance en date du 6 juin 2017

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Cependant, M. Auloy demande des précisions sur le règlement de la garderie-périscolaire. Celui-ci doit être élaboré dans les jours qui viennent par la commission des écoles.

5.3. Convention de stérilisation et d'identification des chats errants

Le conseil municipal prend connaissance de la convention proposée par la *Fondation 30 Millions d'Amis* afin de stériliser et d'identifier les chats errants sur la commune et de limiter leur reproduction.

Une association locale se propose de prendre en charge les félins et de les faire stériliser et identifier, non pas au nom de la commune, mais au nom de la *Fondation 30 Millions d'Amis*.

Il est bien précisé que ce service n'implique aucune contribution financière de la commune.

Le conseil municipal donne son accord, sous réserve qu'il n'y ait pas de participation financière pour la commune, pour que le maire ou un de ses adjoints signe la présente convention.

5.4. Convention d'adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

M. Lordi rappelle au conseil que l'absence en arrêt maladie d'un des agents des services techniques, conjuguée avec les congés payés, nous oblige à assurer un remplacement, notamment au niveau des espaces verts.

Il expose au conseil municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les centres de gestion (CDG) peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27 et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Cdg27.

Le conseil municipal décide

après en avoir délibéré, d'émettre un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le CDG27,

APPROUVE le projet de convention afférent, tel que présenté par Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises, à dispositions de personnel par le CDG27, seront autorisées après avoir été prévues au budget.

Pour ce faire le conseil municipal inscrit 13 000 € en recette au compte 6419 - Remboursement sur rémunérations du personnel et 13 000 € en dépenses au compte 6218 - Autre personnel extérieur.

5.5. Modification du tableau des effectifs

Le retour en compétence communale de la garderie périscolaire nous oblige à redistribuer les tâches et à modifier le tableau des effectifs présenté ci-dessous.

Après avoir examiné ce tableau, le conseil municipal prend note qu'il convient de porter le poste d'adjoint technique territorial pour l'entretien des locaux de l'école primaire et maternelle à 20 heures par semaine au lieu de 16 heures.

Il accepte la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 20 heures par semaine.

Le Conseil charge le Maire de mettre en place le poste créé et d'effectuer les formalités nécessaires pour l'augmentation hebdomadaire du poste d'agent technique.

Poste		Avant modifications	Après modifications
Attaché	35/35 ^e	1	1
Adjoint administratif territorial	35/35 ^e	1	1
Adjoint technique territorial	35/35 ^e	5	5
Adjoint technique territorial	16/35 ^e	1	0
Adjoint technique territorial	6,15/35 ^e	1	1
Adjoint technique territorial	20/35 ^e	0	1
Adjoint d'animation territorial	20/35 ^e	0	1
Informaticien développeur	17,5/35 ^e	1	1

5.6. Autorisation d'encaissement chèque de Maître Jouyet

Concernant les frais notariés pour l'achat de la sente qui était dans un lot d'adjudication des biens de M^{me} Picard, le notaire nous a fait parvenir l'acte indiquant que la commune est propriétaire, par droit de préemption, de la parcelle concernée.

Le relevé de compte joint à cet envoi laisse apparaître un solde de 175,70 € en faveur de la commune.

Le conseil municipal, après avoir examiné ce relevé, autorise M. le Maire à encaisser le chèque correspondant.

5.7. Affaires scolaires

5.7.1. Service périscolaire - convention avec la CAF

Le conseil municipal, dans sa séance en date du 6 juin dernier, a décidé de la réintégration de la compétence de l'accueil périscolaire au niveau communal, à partir de la rentrée scolaire prochaine.

Les tarifs horaires de ce service ont également été définis conformément au barème fourni par la Caisse d'Allocations Familiales dans l'optique de passer ensuite une convention entre leurs services et notre commune.

Le maire a donc pris contact avec la CAF et les éléments nécessaires à l'établissement d'une convention ont été fournis. Chaque conseiller a été destinataire, avec sa convocation, des conditions générales et particulières des conventions passées avec la CAF.

Après avoir pris connaissance des engagements et des obligations du gestionnaire, soit de notre commune et notamment :

- de l'ouverture et accès visant à favoriser la mixité sociale,
- de l'accessibilité financière pour toutes les familles (ce qui est prévu dans le barème des tarifications appliquées),
- de l'indication du partenariat avec la CAF.

Le conseil municipal donne son accord pour passer la convention qui sera établie prochainement et charge le maire ou le maire-adjoint, délégué aux affaires scolaires, de signer tout document nécessaire à l'établissement de cette convention.



Demande communale de reconnaissance de

CATASTROPHE NATURELLE

suite à l'évènement pluvieux exceptionnel du vendredi 30 juin 2017 en fin de journée.



La commune a déposé le 5 juillet 2017 auprès du Ministère de l'Intérieur une demande suite à des « inondations par ruissellement et coulée de boue associée » concernant à ce jour onze bâtiments.

➤ Dans l'attente d'une réponse officielle, les personnes qui auraient subi des dégâts et qui ne se seraient pas encore présentées en mairie sont invitées à le faire au plus vite.

En effet, en cas de réponse positive de l'État, les plaignants ne disposeront que de dix jours pour transmettre leur dossier à leur assurance.



En cas de **Vigilance Canicule ORANGE** décrétée par la Préfecture de l'Eure, la Maison de village est ouverte aux personnes se sentant oppressées par la chaleur pour offrir un espace climatisé.



5.7.2. Centre de Loisirs sans Hébergement

D'autre part, M. Lordi précise qu'il s'agit de l'accueil périscolaire mais que le Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) est toujours assuré par la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération. Par le passé, une convention était établie avec la C.C.A.E. pour la mise à disposition des locaux pour le déroulement du C.L.S.H. Celle-ci expirait à la fin de l'année 2016.

Il convient d'établir une nouvelle convention avec S.N.A. à partir de l'année 2017.

Le conseil municipal autorise le maire ou un de ses adjoints à signer une convention avec S.N.A., dans des conditions similaires à la précédente, pour la mise à disposition des locaux communaux.

5.8. Validation du temps scolaire

Le décret portant possibilité de dérogation pour la semaine de quatre jours vient de sortir.

Le retour à la semaine des 4 jours a été évoqué lors du précédent conseil, suite à un sondage fait auprès des parents d'élèves. Il s'est avéré que la majorité des réponses (sauf une) était favorable aux 4 jours.

Cette option a également été souhaitée lors du dernier conseil d'école.

En conséquence, il est décidé d'envoyer une demande de dérogation à l'inspection académique de Rouen pour revenir aux lundis, mardis, jeudis et vendredis scolarisés avec des horaires d'école le matin, de 8 heures 30 à 11 heures 30 et l'après-midi, de 13 heures 30 à 16 heures 30.

M. le Maire est chargé d'en effectuer la demande.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 45.

Entre vieillir et **BIEN** vieillir, il suffit d'un clic.

www.pourbienvieillir.fr

POUR BIEN VIEILLIR

Les caisses de retraite et Santé publique France vous aident à bien vivre votre âge

Généalogie pormortaise

Des photographies anciennes mises à notre disposition par un habitant de Port-Mort nous permettent de repenser à des anciens de la commune.

Il y a un peu moins de deux ans que notre doyen, Monsieur **Robert Berthier** nous quittait en décembre 2015. Sortant d'hospitalisation il avait tenu à être présent parmi nous au repas des aînés d'octobre.

En feuilletant le lot de photographies nous avons trouvé un cliché de lui avec sa mère, Berthe Juliette Cécile Troémé et M^{me} Dubois (connue aussi sous le nom de M^{me} Pihan).

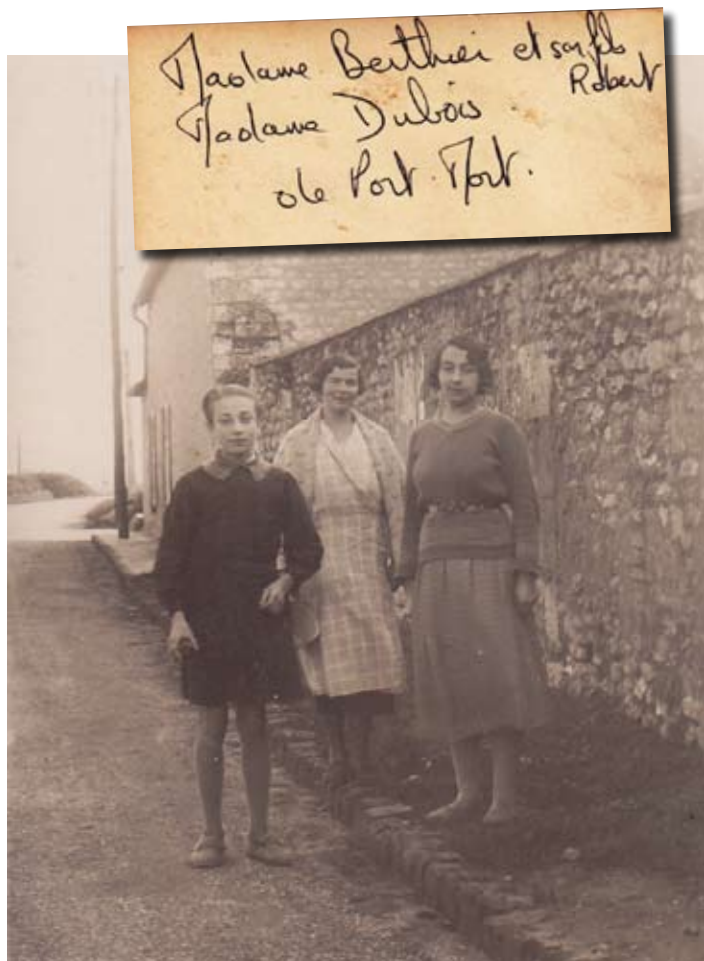
Touché par le virus de la généalogie et de l'histoire, je me suis intéressé à celle de Monsieur Robert Berthier né à Port-Mort le 21 juin 1921.

L'arbre généalogique ci-dessus remonte jusqu'à la neuvième génération vers 1700. Ses ancêtres originaires de trois régions se sont retrouvés sur Port-Mort.

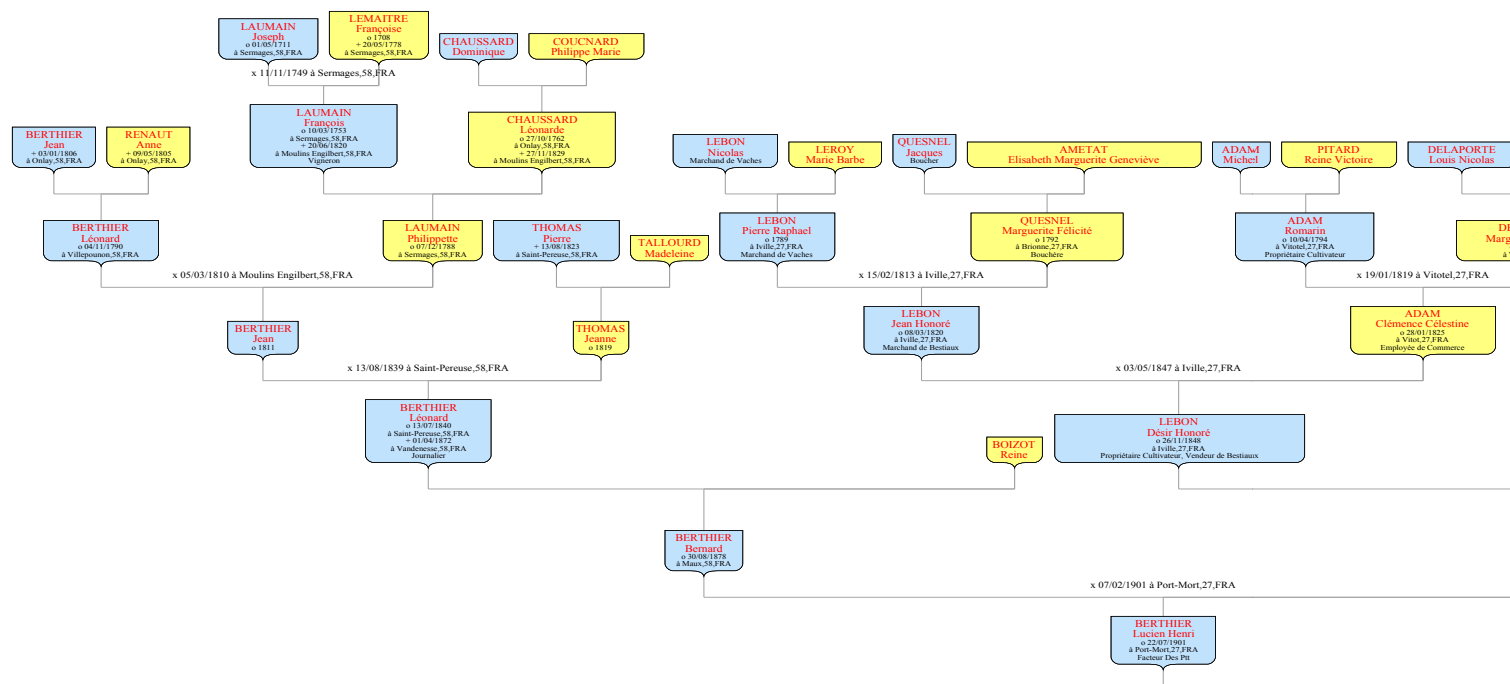
- La Normandie avec une branche sur le plateau du Neubourg, Iville, Vitot et Vitotel, une seconde branche 100% Pormortaise avec les familles Fauquet, Angot, Andrieu, Caron, très anciennes familles de notre village. Monsieur Robert Berthier avait par exemple des ancêtres communs avec Mme Picard Denize née Angot.

- La Bourgogne - Franche-Comté, plus particulièrement la Nièvre ; dans les années 1900 le grand-père Bernard Berthier est venu de Meaux à Port-Mort où il épousa Désirée Lebon native du village. Les parents de Désirée, Désir Lebon et Marie Clarisse Fauquet étaient déjà propriétaires de la ferme rue de la Mi-Voie, où 50 ans plus tard y naîtra Monsieur Robert Berthier.

- La Picardie représentée par la Somme, terre d'origine de sa mère Berthe Troémé, née à Saint-Riquier fille d'un jardinier originaire de Roisel (80), venu s'installer à Port-Mort avec son épouse Juliette Langignon, où ils sont décédés tout les deux en 1944 et 1954. La mère de Juliette Langignon, Marie Louise Lamour, fille de Françoise Lamour, était originaire de Paris où elle est née le 28/05/1846.



■ Vers 1935, Grande rue près de la rue du Port ; de gauche à droite : le jeune Robert Berthier, M^{me} Dubois (connue aussi sous le nom de M^{me} Pihan) et sa mère, Berthe Troémé.



Après les lieux d'origines de ses aïeux, intéressons nous aux professions de ceux-ci. Que ce soit pour l'Eure et la Nièvre la grande majorité était tournée vers l'agriculture : cultivateur, vigneron, marchand de bestiaux. Deux exceptions à Herqueville (27), Cartier Claude était charpentier en bateau ; à Brionne (27) les Quesnel étaient boucher de père en fille.

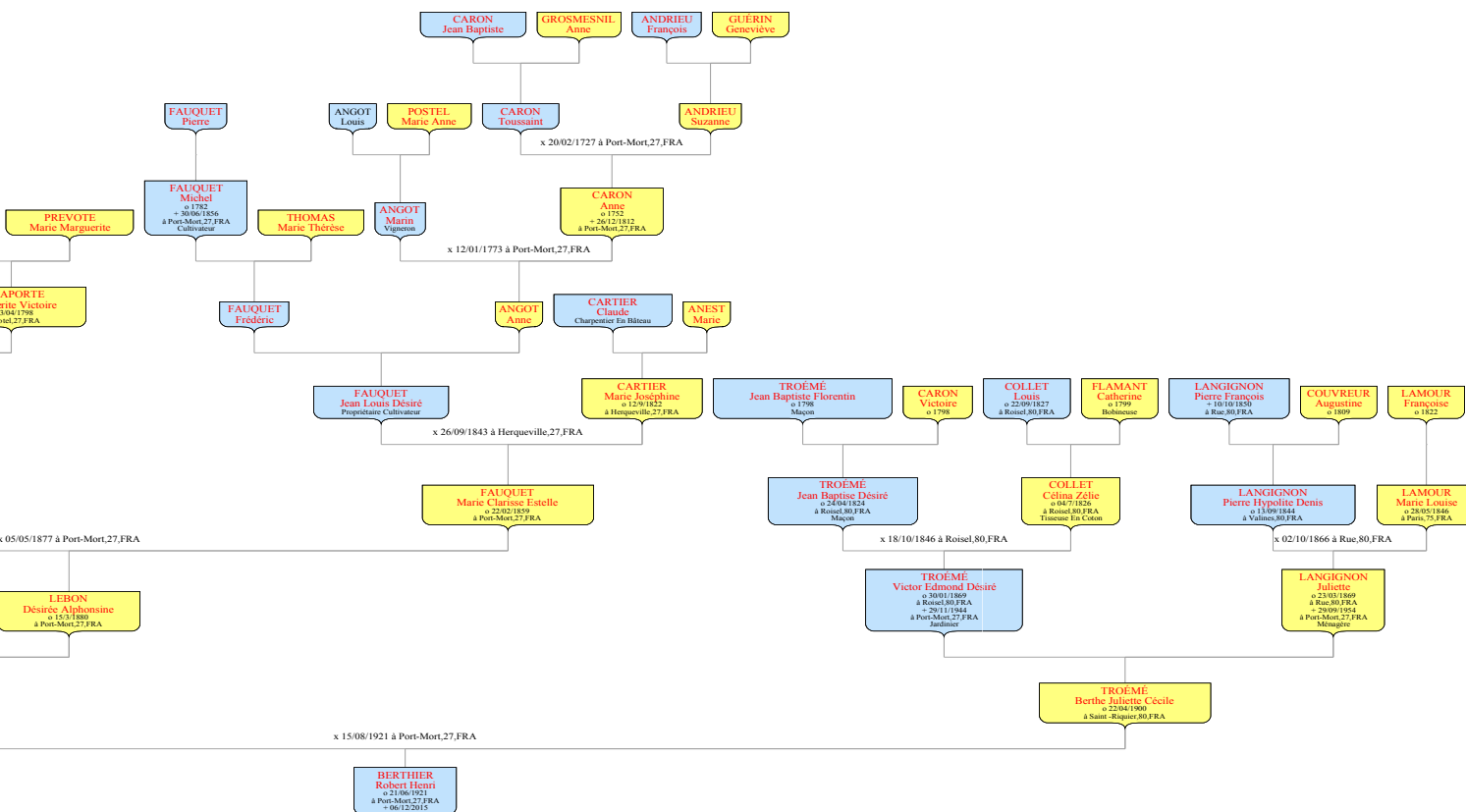
Par contre du côté de la Somme pas d'agriculture, jardinier bien sûr, mais aussi ménagère, maçon, tisseuse en coton, bobineuse.

Toutes ces personnes ont apporté leurs pierres à l'édifice familial aboutissant à Port-Mort et je pense que Monsieur Robert Berthier est heureux de savoir que sa descendance continue la saga pormortaise.

■ CHRISTIAN LORDI



■ Nous retrouvons vers 1935 le jeune Robert sur cette photo de classe - et carte postale ! - prise dans la cour de l'école / mairie alors sise au n°100 de la Grande rue, en face de l'actuelle mairie.





CONSEIL du 06.06.2017

N°. 2017.4 | Mairie 20h30

Présents : Christian LORDI - Maire, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, François LEHALLEUR, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.

Absent(s) : Gilles AULOY (pouvoir ▶ A. Tréglos), Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir ▶ C.Lordi)

4.1. Désignation du secrétaire de séance

M. Gérard Moreau.

4.2. Approbation du compte-rendu du conseil du 28 mars et du 2 mai 2017

M. Salles précise qu'il était absent le 2 mai mais qu'il ne figure pas dans la liste des absents excusés.

Aucune autre observation n'étant apportée, les procès-verbaux de ces séances sont approuvés à l'unanimité.

4.3. Poste adjoint technique bonification indiciaire

Dans la mesure où un poste d'adjoint technique a été créé, il est obligatoire de verser à l'agent de la bonification indiciaire. Christian Lordi précise donc au conseil que l'erreur sera rectifiée sur le salaire du mois de juin 2017.

4.4. Convention pour travaux rue de Châteauneuf avec SVVS

Suite à notre demande, le Syndicat de Voirie Vexin Seine va effectuer les travaux dans le virage de la rue de Châteauneuf. La commune prend à sa charge, via une subvention, 50% du montant HT des travaux et SVVS prend les 50 % restant ainsi que l'avance de la TVA. Le montant estimatif est de 6 872 € HT et la participation estimative de la commune s'élèvera à 3 436 €. Une convention doit être passée afin de contractualiser ces engagements.

Le conseil municipal charge le maire, ou un de ses adjoints, à signer la convention avec le Syndicat de Voirie.

4.5. Modification simplifiée du PLU - zone à urbaniser « La Bornette »

(Voir plan ci-contre).

Suite à la proposition de la Commission d'Urbanisme d'effectuer les modifications suivantes pour l'aménagement de la zone à urbaniser « La Bornette » :

- Sur la partie Nord, la sortie de la zone se fera par la rue de Pressagny. Une desserte piétonne devra être créée entre la rue des Sablons et la nouvelle voirie du lotissement.
- Sur la partie Sud de la zone, les accès directs des terrains sur la voie départementale

n°313 et la rue du moulin à Vent sont interdits. L'accès à la zone se fera par un principe de desserte interne à créer depuis la départementale 313. Cette desserte se fera en sens unique entre l'accès sur la partie sud et la sortie nord.

- Arrêt de bus sur la RD 313 pour les transports collectifs : L'arrêt de car actuel est sur le terrain de la zone à urbaniser. Cet arrêt servira au lotissement à aménager. C'est la raison pour laquelle il convient de maintenir cet arrêt dans l'aménagement.

- Les équipements internes à la zone (eau, électricité, éclairage public) seront réalisés depuis la RD 313 ou les rues des sablons et de Pressagny où les réseaux sont présents.

- En matière de traitement des eaux pluviales, celles-ci devront être collectées et traitées sur le site. En aucun cas des rejets d'eaux pluviales seront autorisés vers la départementale 313, les rues des Sablons et de Pressagny. Le dimensionnement des ouvrages devra être spécifié et être en conformité avec le code de l'environnement.

Le conseil municipal vote et donne son accord (sauf M. Lehalleur qui décide de s'abstenir) et autorise le maire, ou un de ses adjoints, à procéder aux opérations de modification du PLU et à signer tous les documents s'y afférant.

4.6. Organisation du temps scolaire et périscolaire, vote des tarifs 2017-2018

Le périscolaire n'étant plus une compétence de la communauté d'agglomération, c'est la commune qui reprend l'organisation à sa charge à la rentrée de septembre. Pour mettre en place le périscolaire, la commission des écoles a procédé à un sondage afin de connaître les souhaits des familles. **Une forte majorité est favorable à un retour à la semaine des 4 jours.**

M. Lordi propose donc au conseil municipal de faire une demande pour mettre en place la semaine de 4 jours pour la rentrée prochaine.

La commune s'occupera de la gestion du périscolaire et SNA mettra en place le Centre de Loisirs sur la journée du mercredi.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord et autorise le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer la restitution de la compétence avec SNA ainsi que la convention avec la CAF. Le conseil accepte également l'utilisation du Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour le paiement du périscolaire.

En ce qui concerne les tarifs qui seront appliqués, le conseil municipal décide de conserver les mêmes que ceux proposés cette année par SNA c'est-à-dire un tarif dé-

gressif basé sur les revenus des parents (voir tableau ci-dessous).

Vu les décisions ci-dessus le conseil municipal adopte les délibérations suivantes :

4.6.1. Restitution de la compétence d'accueil périscolaire aux communes de Seine Normandie Agglomération.

Le conseil municipal de Port-Mort

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-41-3 ; Vu la loi n°2015-991- du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 35 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2017-1 du 13 février 2017 modifiant l'arrêté de création de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Considérant que l'échelle communale est la plus adaptée à la gestion de l'accueil périscolaire ;

décide

Article 1 : Au 1^{er} septembre 2017, la commune de Port-Mort intègre dans ses compétences communales l'activité périscolaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) jusqu'alors de compétence intercommunale et gérée auparavant par Seine Normandie Agglomération.

Cet accueil périscolaire fonctionnera de la manière suivante :

Accueil périscolaire	
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	
Matin	Soir
7h00 8h20	16h30 19h00

Les locaux utilisés par l'accueil de loisirs géré par la commune, restent identiques à ceux utilisés par Seine Normandie Agglomération à savoir :

- Maison pour tous
- Locaux de l'école maternelle

Ces locaux ont été habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : Ampliation, de la présente délibération, sera adressée à Monsieur le Préfet, à Madame la Trésorière et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Tarifs périscolaires Rentrée 2017									
Revenus nets parentaux	0,00 € ▶ 2 439,00 €			2 439,01 € ▶ 4 269,00 €			+ 4 269,01 €		
PÉRIODES DE Garderie	MATIN	APRÈS-MIDI	M + A-M	MATIN	APRÈS-MIDI	M + A-M	MATIN	APRÈS-MIDI	M + A-M
1 enfant	1,20 €	2,00 €	3,00 €	1,80 €	3,50 €	4,80 €	2,40 €	5,00 €	6,60 €
2 enfants	1,00 €	1,50 €	2,30 €	1,50 €	2,75 €	3,75 €	2,00 €	4,00 €	5,20 €
3 enfants et plus	0,80 €	1,00 €	1,60 €	1,20 €	2,00 €	2,70 €	1,60 €	3,00 €	3,80 €

4.6.2. Utilisation du Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour le paiement des structures d'accueil périscolaire

Le conseil municipal de Port-Mort

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2017-1 du 13 février 2017 modifiant l'arrêté de création de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°2017.4.6.2 du conseil municipal du 6 juin 2017 portant restitution de la compétence d'accueil périscolaire aux communes de Seine Normandie Agglomération ;

Considérant que le chèque emploi service universel (CESU) est un moyen de paiement adapté aux structures d'accueil périscolaire ;

décide

Article 1 : D'accepter le paiement des prestations d'accueil dans les structures d'accueil périscolaire par chèque emploi service universel (CESU) ;

Article 2 : De permettre aux régisseurs d'encasser le CESU comme titre de paiement ;

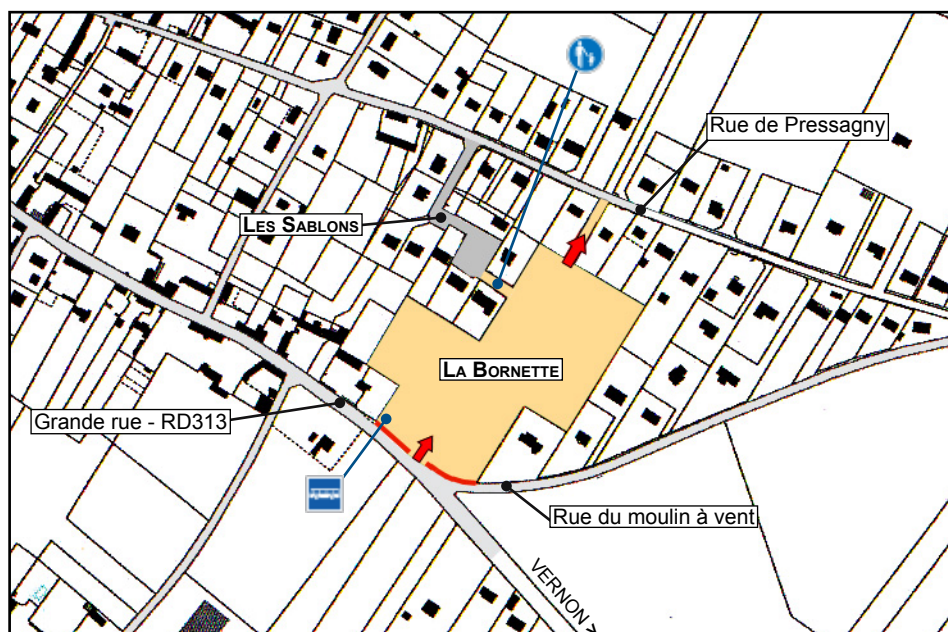
Article 3 : D'affilier la commune de Port-Mort au centre de remboursement du CESU afin de bénéficier de la recette due par virement bancaire.

Article 4 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 5 : Ampliation, de la présente délibération, sera adressée à Monsieur le Préfet, à Madame la Trésorière.

Article 6 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

■ **Annexe : 4.5. Modification simplifiée du PLU - zone à urbaniser « La Bornette » :**
Nouveau plan de principe.



4.6.3. Tarification - Périscolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Considérant la nécessité de délibérer sur les tarifs du périscolaire pour l'année 2017-2018

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre de la reprise de la compétence de la gestion et de l'organisation de l'activité périscolaire le matin avant le début de l'école et après la fin du temps scolaire, à l'exception du mercredi après-midi, la Commune de Port-Mort doit fixer ses tarifs en année scolaire et révisable par délibération du conseil municipal (Voir tableau ci-contre).

Un tarif forfaitaire de 10 €/h sera facturé aux familles qui viendront chercher leurs enfants après la fermeture de la structure (1h entamée est due).

4.7. Modification règlement cantine - tarif 2017- 2018

Afin de faire face à un certain nombre d'impayés, le conseil municipal décide :

- d'ajouter un article au règlement de la cantine précisant que toute nouvelle inscription au restaurant scolaire ne pourra se faire que si le pétitionnaire est à jour de ses paiements.
- de demander le numéro d'allocataire CAF sur le formulaire d'inscription. Pour les familles de plusieurs enfants, le non renseignement pourra bloquer l'inscription.

De plus, il est décidé par le conseil de répercuter l'augmentation des tarifs du prestataire sur le prix du repas pour l'année 2017-2018.

Les nouveaux tarifs des repas sont :

Tarif restaurant scolaire rentrée 2017		
N. enfant	Habitant commune	Hors commune
1	3,85 €	5,00 €
2 (-5%)	3,66 €	
3+ (-10%)	3,46 €	

4.8. Avenant au marché d'assurances responsabilité civile Groupama

Le montant de la cotisation responsabilité civile ayant baissé, Groupama va rembourser à la collectivité la somme de 59,50 € et fixe la nouvelle prime à 978,59 €/an.

À l'unanimité, le conseil municipal donne son autorisation au maire, ou à l'un de ses adjoints, pour signer cet avenant.

4.9. Modification à la police flotte automobile Groupama

Compte tenu de la modification de notre flotte automobile la nouvelle cotisation annuelle provisionnelle s'élève à 1 400,52 €.

Le maire ou un adjoint est autorisé, par l'intégralité du conseil municipal, à signer cet avenant.

4.10. Ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie de la commune se termine en juin. Après consultation auprès de plusieurs banques, il s'avère que la proposition la plus avantageuse est celle du *Crédit Agricole*.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition du *Crédit Agricole* et charge le maire, ou un de ses adjoints, de signer tout document nécessaire à la mise en place de cette ligne de trésorerie.

4.11. Valeur comptable terrain rue des Loges

Suite à la demande de M^{me} la trésorière des Andelys, il convient de fixer une valeur de base au terrain rue des Loges avant sa cession. En référence au terrain vendu aux enchères, le conseil municipal fixe la valeur du terrain de la rue des Loges à un montant de 15 000 €.

4.12. Décision modificative budgétaire

La trésorerie des Andelys demande de modifier le compte sur lequel avait été budgétisée la somme de 5 200 € pour les travaux de la rue de Châteauneuf.

Il manque également la somme de 560 € au programme 43. Une décision modificative budgétaire a été établie conformément.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 heures 45.

↳ D.M. ou Décision Modificative Budgétaire

Dans une démarche d'optimisation de l'espace et du temps, les tableaux de données de celles-ci ne seront plus publiés dans le journal.

Ceux-ci sont disponibles dans les documents officiels (affichage ou site Internet).



CONSEIL du 02.05.2017

N°. 2017.3 | Mairie 20h00

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Gérard MOREAU, Alain TRÉGLOS.
Absent(s) : François LEHALLEUR, Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir ▶ C.Lordi)

3.1. Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Louis Mansois

3.2. Affectation des résultats

Lors de l'établissement de notre budget primitif, des sommes ont été soustraites sur des opérations qui figuraient dans les restes à réaliser de l'année 2016. Notre trésorière municipale, M^{me} Régine Ardanuy, nous a demandé de revoir les restes à réaliser à la fin de l'année 2016, ces soustractions n'étant pas réglementaires.

De ce fait, l'état des restes à réaliser s'élève à 68 940,00 € pour les dépenses et 100 000,00 € pour les recettes, soit un solde positif de 31 060,00 €.

La nouvelle affectation des résultats est la suivante :

- fonctionnement, affectation à l'excédent reporté : 141 408,74 €
- investissement, déficit reporté : 24 392,25 €

La modification de cette affectation des résultats a modifié également le résultat des dépenses cumulées du compte administratif qui s'élève à 711 445,29 €, au lieu de 786 630,29 €.

À l'unanimité, le conseil municipal vote la nouvelle affectation des résultats.

3.3. Vote du budget primitif 2017

Lors de la rectification des restes à réaliser, les travaux de mise aux normes du réseau électrique effectués actuellement par le Syndicat d'Electricité ont été enlevés. Il convient de porter à nouveau la dépense sur le budget primitif.

D'autre part, le montant exact de nos dotations n'était pas connu lors de l'établissement du budget. Le nouveau budget reprend donc ces recettes complémentaires.

Concernant les dépenses : depuis la création du syndicat de voirie, le Maire propose de consolider, pour des raisons de sécurité, les abords du fossé de la rue de Chateaufort. La participation de la commune pour ces travaux est estimée à 5 200 €, à porter au compte 657358 (subvention aux autres regroupements).

À l'unanimité, le conseil municipal accepte l'inscription de cette dépense sur le budget.

Le budget primitif 2017 de la commune s'élève donc à :

Fonctionnement : 777 935,44 €

Investissement : 279 465,58 €

Ce nouveau budget primitif est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 30.

Budget primitif <i>révisé</i> 2017 Section de FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		777 935,74 €
011	Charges à caractère général	144 170,00 €
012	Charges de personnel	277 380,00 €
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	96 441,30 €
042	Opérations d'ordre entre section	24 865,00 €
65	Autres charges de gestion courante	192 852,00 €
66	Charges financières	6 950,00 €
67	Charges exceptionnelles	34 277,44 €

RECETTES		777 935,74 €
002	Excédent antérieur reporté	141 408,74 €
013	Atténuation de charges	1 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €
70	Produits des services	29 100,00 €
73	Impôts et taxes	464 999,00 €
74	Dotations et participations	110 673,00 €
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produit exceptionnel	2 755,00 €

Budget primitif <i>révisé</i> 2017 Section d'INVESTISSEMENTS		
DÉPENSES		279 465,58 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	24 392,25 €
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	359,28 €
16	Remboursement d'emprunts	21 979,05 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	44 225,00 €
	Programmes d'investissements	158 510,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
45	Travaux pour autrui	30 000,00 €

RECETTES		279 465,58 €
021	Virement de la section de fonct.	96 441,30 €
024	Produits des cessions	105 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	24 865,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	20 300,00 €
13	Subventions d'investissement	2 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
45	Travaux pour autrui	30 000,00 €



CONSEIL du 28.03.2017

N°. 2017.2 | Mairie 20h30

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Gérard MOREAU, Alain TRÉGLOS.

Absent(s) : Pascale LACHINE (pouvoir ▶ A.Tréglos), François LEHALLEUR (pouvoir ▶ F.Labigne), Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir ▶ C.Lordi)

2.1. Désignation du secrétaire de séance

M. François Labigne

2.2. Approbation du compte-rendu en date du 28 février 2017

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

M^{me} Ardanuy-Molens Régine était présente pour le budget.

2.3. Compte administratif 2016 - budget principal

Le maire donne lecture du compte administratif 2016 qui se présente comme ci-contre.

2.4. Approbation du compte de gestion 2016 - budget principal

Les montants du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2016 est approuvé à l'unanimité.

2.5. Affectation des résultats - budget principal

Le compte administratif laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 141 408,74 € (soit excédent reporté 2015 + excédent 2016) et la section investissement un déficit de 68 517,25 € (déficit fin 2016 auquel on ajoute le solde des restes à réaliser).

L'affectation des résultats s'effectue comme suit :

Section investissement :

Dépenses au 001 24 392,25 €
Recettes au 1068 68 517,25 €

Section fonctionnement :

Recettes au 002 72 891,49 €

Approbation du compte administratif 2016 - budget principal

M. Lordi a quitté la salle lors du vote du compte administratif. Sous la présidence de M. Auloy, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2.6. Budget primitif 2017 - budget principal

Le budget primitif dont la section fonctionnement s'équilibre à la somme de 704 288,49 € et la section investissement à la somme de 278 805,58 € a été voté à l'unanimité.

La section investissement comprend les restes à réaliser de l'année passée :

Travaux à l'école (PMR, bureau de direction, sanitaires), Achat de tables de ping-pong, signalisation routière...et les postes suivants : Lors de l'établissement du budget ont été prises les délibérations suivantes :

Compte administratif 2016 Section de FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		650 813,47 €
011	Charges à caractère général	152 136,00 €
012	Charges de personnel	247 965,00 €
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	70 318,05 €
042	Opérations d'ordre entre section	24 621,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100 704,00 €
66	Charges financières	8 091,00 €
67	Charges exceptionnelles	45 978,42 €

RECETTES		650 813,47 €
002	Excédent antérieur reporté	90 787,47 €
013	Atténuation de charges	2 300,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	8 727,00 €
70	Produits des services	29 880,00 €
73	Impôts et taxes	358 197,00 €
74	Dotations et participations	132 833,00 €
75	Autres produits de gestion courante	25 647,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produit exceptionnel	2 442,00 €

Compte administratif 2016 Section d'INVESTISSEMENTS		
DÉPENSES		431 177,99 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	38 833,94 €
040	Opérations d'ordre entre section	8 727,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	28 707,05 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	45 418,00 €
	Programmes d'investissements	124 036,00 €
21	Immobilisations corporelles	155 456,00 €
45	Travaux pour autrui	30 000,00 €

RECETTES		431 177,99 €
021	Virement de la section de fonct.	70 318,05 €
024	Produits des cessions	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	24 621,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	39 043,94 €
13	Subventions d'investissement	54 195,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	113 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
45	Travaux pour autrui	30 000,00 €

Prévision des investissements : lesquels viennent s'ajouter à ceux mentionnés au reste à réaliser 2016.

Programme 999 - Achat matériel | 32 600 €

> Informatique 1 000 €
> Aspirateurs école 600 €
> Véhicules 27 200 €
> Compresseur 300 €
> Sarcleur 3 500 €

Programme 998 - Travaux bâtiments | 18 200 €

> Columbarium 3 200 €
> Jardin du souvenir 2 000 €
> Église éclairage 13 000 €

Programme voirie sécurité OP 37 | 23 500 €

Stationnement PMR grande rue devant auberge 20 000 €
Jardinière devant école 3 500 €

Travaux école OP 39 | -4 450 €

Travaux WC bureau -19 060 €
Revêtement de sol maternelle 9 610 €
Stores maternelle 5 000 €

2.7. Contributions directes - vote des taux d'imposition 2017

Le conseil municipal, en vue de la baisse des dotations de l'État, se trouve dans l'obligation d'augmenter cette année les **taux d'imposition** et décide, à l'unanimité, d'augmenter le produit attendu des contributions directes de **3,64 %**.

- Taxe d'Habitation | 9,45 % ▶ 9,79 %
- Taxe Foncier Bâti | 18,35% ▶ 19,02 %
- Taxe Foncier Non Bâti | 40,33% ▶ 41,79 %

2.8. Vote des subventions 2017

- CFA Inter-consulaire 60 €
 - ALPM (Association Loisirs) (*) 1 400 €
 - Club CPN 400 €
 - Comité des fêtes 3 500 €
 - La prévention routière 80 €
 - Le secours catholique 400 €
 - Société de chasse de Port-Mort 300 €
 - ASSPM (Association Sauvegarde) 350 €
 - Opar-tage 30 €
- Soit un total de 6 520 €**

(*) Concernant la subvention allouée à l'ALPM, celle-ci sera versée sous condition d'achat de matériel.

Tous les conseillers municipaux ont voté pour sauf M. Salles qui s'est abstenu pour la subvention de l'ALPM.

Subvention CCAS (Centre Communal Action Sociale) : La somme de 3 000 € est allouée au titre de l'année 2017.

2.9. Budget annexe site de Châteauneuf - compte administratif

Aucune dépense n'a été effectuée sur ce budget durant l'année 2016. Il a été encaissé 1 134,00 € en recette d'investissement (récupération TVA). Le compte administratif laisse apparaître des excédents, en investissement de 1 220,77 € et en fonctionnement de 4 243,99 €.

2.10. Approbation du compte de gestion

Les montants du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2016 est approuvé à l'unanimité.

2.11. Affectation des résultats budget principal

Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont reportés au budget primitif 2017.

Approbation du compte administratif 2016 - budget Annexe Site de Châteauneuf

M. Lordi a quitté la salle lors du vote du compte administratif. Sous la présidence de M. Auloy, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2.12. Budget primitif 2017 - budget Annexe Site de Châteauneuf

Il est proposé le budget suivant :

- **Investissements Dépenses** : 7 500,00 €
- > Autres bâtiments communaux 7 500,00 €
- **Investissements Recettes** : 7 500,00 €
- > Solde exécution reporté 1 220,77 €
- > Virement de la section fonctionnement 3 779,77 €
- > Subvention parlementaire 2 500,00 €

Budget primitif 2017 Section de FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		704 288,49 €
011	Charges à caractère général	144 170,00 €
012	Charges de personnel	277 380,00 €
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	27 264,05 €
042	Opérations d'ordre entre section	24 865,00 €
65	Autres charges de gestion courante	187 652,00 €
66	Charges financières	6 950,00 €
67	Charges exceptionnelles	35 007,44 €

RECETTES		704 288,49 €
002	Excédent antérieur reporté	72 891,49 €
013	Atténuation de charges	1 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €
70	Produits des services	29 100,00 €
73	Impôts et taxes	464 999,00 €
74	Dotations et participations	105 543,00 €
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produit exceptionnel	2 755,00 €

Budget primitif 2017 Section d'INVESTISSEMENTS		
DÉPENSES		278 805,58 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	24 392,25 €
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	359,28 €
16	Remboursement d'emprunts	21 979,05 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	44 225,00 €
	Programmes d'investissements	157 850,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
45	Travaux pour autrui	30 000,00 €

RECETTES		278 805,58 €
021	Virement de la section de fonct.	27 264,05 €
024	Produits des cessions	105 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	24 865,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	88 817,25 €
13	Subventions d'investissement	2 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	359,28 €
45	Travaux pour autrui	30 000,00 €

- **Fonctionnement Dépenses** 4 643,99 €
- > Entretien terrain 866,76 €
- > Virement à la section investissement 3 779,23 €
- **Fonctionnement Recettes** 4 643,99 €
- > Excédent antérieur reporté 4 243,99 €
- > Libéralités reçues 400,00 €

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

2.13. Remboursement du serveur NAS à M. Christian Lordi

M. Lordi a avancé la somme de 290 € pour l'achat d'un serveur d'occasion sur Internet pour remplacer celui de la mairie tombé en panne, lequel devait être identique au précédent. Le conseil municipal accepte de lui rembourser cette somme.

2.14. Autorisation d'encaisser des chèques

Le conseil municipal accepte l'encaissement par la commune des chèques suivants :

- un chèque de 1 370,63 € pour les tables de ping-pong (participation de l'ALPM) ;
- un chèque de 46,90 € remboursant la vitre du rétroviseur du Némio cassé par un particulier.

2.15. Avenant APAVE pour jeu école

Le nouveau jeu installé dans la cour de l'école nécessite un contrôle annuel qu'il faut ajouter au contrat initial d'APAVE et ce pour un montant total de 120 € par an.

Le conseil municipal charge le maire ou un de ses adjoints de signer l'avenant correspondant auprès de la société APAVE.

Pour information M. Lordi précise que ce contrat arrivera à échéance en novembre 2018, il conviendra donc de renouveler cet abonnement d'inspection des aires de jeux et des installations électriques.

2.16. Participation aux frais de la psychologue scolaire

Les mallettes de tests ne sont pas prises en charges par l'Éducation Nationale. Comme chaque année, la psychologue scolaire sollicite une participation des mairies pour l'achat de ce matériel, ces documents étant non photocopiables puisqu'ils sont protégés par des droits d'auteur.

Le conseil municipal donne son accord pour une participation qui s'élève actuellement à 1,50 € par élève. Cette participation, comme cela a déjà été fait, sera versée à la mairie de Vernon qui centralise les achats.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 19.

Mieux pour... beaucoup moins !



Certains d'entre-vous auront peut-être haussé les sourcils lors de la réception du dernier JPM en se disant que la commune était « riche » pour se pourvoir d'un tel service d'impression...

C'est humain parce que le rendu est effectivement bluffant comparé à l'édition « photocopieur couleur » qui fut une révolution en mai 2010.

La réalité financière est également surprenante : l'édition de printemps 2017 a coûté **498,00 € HT** (TVA 10%) Franco de port pour 500 exemplaires de 32 pages contre **1 024,00 €* avec le copieur communal soit 51,4% de moins !**

** ce coût intègre les frais de copie unitaire lié au copieur ainsi que le prix du papier.*

La donne technique n'est pas la même non plus : impression *quadri* sur papier couché brillant 135g avec agrafage, le tout livré plié en liasse de vingt exemplaires ce qui facilite grandement le dispatch entre les distributeurs !

En dehors de l'aspect financier direct, le choix d'une option en sous-traitance permet également d'économiser un temps précieux et de l'électricité :

- > Plus de temps d'occupation du copieur à des moments inopinés...
- > Plus de rechargements de papier ou de cartouches d'encre qui tombent en carafe après 10 copies...
- > Plus de taquage, pliage, le tout à la main, effectué par conseillers, adjoints ou personnel...

et tout cela pour un produit final de qualité professionnelle.

Le seul bémol est le délai franc de neuf jours ouvrés entre la réception par l'imprimeur du bon à tirer et la réception des exemplaires imprimés ce qui implique une planification rigoureuse difficile à respecter dans certains contextes...

■ ALAIN CLERFEUILLE

REPAS DES AÎNÉS 2017

Dimanche 8 octobre
Changement de principe
 À partir de cette année, les invités devront avoir non plus 60, **mais 61 ans** dans l'année...

né(e) en 1956 ?



Déploiement du réseau de fibre optique très haut débit FttH | Fiber to the Home, la fibre à la maison 30-100 Mbits/s

Orange attributaire du marché, nous a donné le calendrier de déploiement de la fibre. Notre commune faisant partie de la première phase, Port-Mort sera en FttH à 100% à l'horizon du premier semestre 2020. Le prix forfaitaire du raccordement sera de 110€ TTC et les prix d'abonnement similaires aux tarifs actuels de 29 à 49€ suivant les options. Ce déploiement coulera au syndicat Eure Numérique la somme de 171M€.

■ CHRISTIAN LORDI

Raphaël DOLLET
 ARTISAN MAÇON

NOUVEAU

PORT-MORT
 97, Grande rue

0601006590

dollet.rafael@sfr.fr

Neuf & rénovation

Maçonnerie

Carrelage

Isolation

Placo plâtre

de 7h à 12h30

Tous les JEUDIS MATINS

Parking de la Maison de village



Vins sélectionnés
par Jean-Claude
PAR MONTS ET PAR VINS



Produits de la mer
en direct de Dieppe
par Simon & Évelyne



Fromages affinés & Produits laitiers
par Gaëtan
AUX BONS FROMAGES



Fruits & Légumes du terroir
par Joanne & Co.
L'ARBRE AUX LÉGUMES

Messes dominicales
Église St-Pierre de Port-Mort
Prochains offices



- 20 août - 11h
- 5 novembre - 9h

Renseignements :
Paroisse Saint Nicaise du
Vexin Normand
13 place de l'église - Écos
27630 VEXIN-SUR-EPTE
Tél : 02 32 52 01 49

CentoLive

Téléchargez l'application gratuite pour smartphone pour suivre en temps réel, le contenu du panneau électronique d'information municipale.

Photo de saison #12

par Alain Clerfeuille

Rougeur estivale...



MOTS FLÉCHÉS 45₁₃₇ par Alain Clerfeuille

SUPRÉMATIE	PETITE FRÉQUENCE	ROUGEUR	OISEAU PORTEUR	EXCELLENT CONDUCTEUR	CREUSA	CYCLE	AU VOLUME RÉDUIT
SE SOUVENIR	TIENT DE SA MER	PART EN MORCEAUX	RECONNAISSANCE	TEL UN DOCTEUR	GAZ	ZONES SENSIBLES	
					REPÈRE		
POSSESSIF		PORTENT LES CORNES			LESSIVE SPATIALE		BLANCHEUR PARFOIS ÉTERNELLE
CAGNOTTE					FANON DE CORSET		
					FAUX RÉSERVOIRS !		
					GONFLE LE PÂTON		
... CHROME !		GRANDS EMBLUMÉS HAUTS EN COULEURS	PAS DONNÉ	VIEUX DO	REMISES		
RAT PROVENÇAL							
						DIRECTIONS + i	
						@	
TRACTENT					ÉTATS GROUPÉS	...OU DÉMON	
SINGEA						SE MANGE BLET	
			MONCEAU OU THON !	VICTIME DE LA GRAPHIOSE	LENTEMENT SONNÉES		
					BERCEAU DE LA TRANCE		
PRODUIT FÉMININ						SÉCU	FILET PROPRE !
IL PARAÎT...						FILS DE PATRIARCHE	
		LENT DANS L'ARBRE	SI ÇA TIENT EN L'AIR...				STOPPE LE ROULEMENT
			POSSESSIF				GRANDE ROUTE ÉCOURTÉE
SÉLECTIONNA	PRIS SES RESPONSABILITÉS					DEUXIÈME DES SIX	PARTIE CHARNUE
			GAZ DE PHARES			PARTIE D'UN TOUT	

MOTS CROISÉS 58 par Gilles Auloy

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															

HORIZONTALEMENT : 1. Attitude contraire aux intérêts de la patrie. - 2. Rigidités - sigle. - 3. Brome - Infinitif - L'âne en est pourvu. - 4. Condiment - Année lumière - Rendu moins dense. - 5. Petit chien - Qui sont en plénitude, complet, entier. - 6. Opposé à l'ouest - Deux gros voisins et le nez dans les nuages - Pratique pour prendre le panier. - 7. Marteau de carrier - Région - Coutumes. - 8. Qui suscite le désir - Grave défaut. - 9. Qui cherche à tromper - Abréviation ancienne relative à la poste. - 10. Directions opposées - Issus - Dignitaire ecclésiastique. - 11. Se dit des plantes qui croissent dans les rochers - Il braie. - 12. Liquide nourricier - Du verbe avoir - Titre de Russie.

VERTICALEMENT : A. Poissons du groupe des balistes. - B. Sommeil artificiel - Serré par l'émotion. - C. Titane - Habitations primitives - Conséquence de vitesse ou autres. - D. Souvent associé au gendre - Évacuée d'un organe. - E. Escalier extérieur - Poèmes. - F. Article masculin - Musicien qui joue en duo. - G. Indique l'intensité absolue - On la touche - Suit son cours. - H. Terme lié à l'informatique - Étroitement enfermées. - I. Adjectif employé en chimie minérale - Lié au nazisme. - J. Petit don - Issu. - K. Lettre de l'alphabet grec - Compositeur et pianiste français - Prairie naturelle. - L. Le maréchal-ferrant l'utilise. - M. Contiennent de la soude - Grâce à lui on peut faire le tour du monde dans son fauteuil. - N. Fait de se tromper - Recueil d'anecdotes. - O. Chez le boucher - Chien d'arrêt.

SUDOKU'S 36 par Sudoku Infini® Mindscape®

1 Facile 9 min.

	4	9				3		
3	7			4			6	
				3	8			
	8	4	1		6	7		9
7	5	6				8	2	
		3			2			6
8	6		4					
4	9	2			3			
		7	8			5		2

3 Difficile 18 min.

		7			1			
			2	3				6
8							5	
					4	1	6	
6								8
		1	7					
	6		9		8			
	7						8	5
	2		1					3

2 Normal 12 min.

1			6					5
6	2		7		1	3		
3					4		1	
			9		8			
		3	4		7		5	1
	4	2			5		9	
		7	5					
	3		8		6	5		
4			1		2	9		7

4 Très difficile 25 min.

				6				
9		4						7
2	3		1		4	8		
5				9				4
		1			7		3	
							6	8
		2						
				8	3		2	
7	5		4		1	9		

SOLUTIONS JEUX n°69

MOTS FLÉCHÉS⁴⁴

Erratum : la définition du mot OSTIE aurait du lire "CARESSE LE TIBRE" et non "CARESSE LE TIGRE".

	C		S		P		C		P		O		S	
E	L	E	C	T	I	O	N		I	S	S	U	E	S
	I		R	A	L		I	L	L	U	S	T	R	A
E	C	O	U	T	I	L	L	E	S		U		V	L
		E	T	A	P	E		O	N	T	A	R	I	O
J	E	D	I		I	V	E		E	R	I	N		P
	V	E	N	A	L	E	S		R	E	R		V	E
N	E	M	S		I	V	A	N		V	E	L	O	S
	N	E		P		I		B	R	E	S	I	L	
E	T		F	L	U	T	E		U	S		M	U	R
	E	T	A	I		R	O	I	S		S	E	M	I
O	S	T	I	E		E	N	T	A	R	T	R	E	S

MOTS CROISÉS⁵⁷

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	T	R	I	P	A	T	O	U	I	L	L	E	U	S	E
2	R	E	B	E	C		U	R	C	E	O	L	E	E	S
3	E	V	I	T	A	S		N	E		B	A		T	
4	M	E	D	A	I	L	L	E		R	E	N	T	E	S
T	U	S	E	S		O	I	S	I	F	S		Y		O
6	L		M	E	S	O	N		R	A		B	R	O	C
7	A	L		S	A	P	O	T	E		G	R	O	S	
8	N	A	O		I		L	U		G	R	I	L	L	A
9	T	U	R	E	N	N	E		E	R	O	S		O	R
10		D	A	N		O	U	T	R	A	G	E	S		Y
11	S	E	L		A	I	M	E	R	A		E	P	T	E
12	A	S	E	L	L	E		S	A	L	E	S	I	E	N

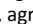
Nettoyage résidences, bureaux, commerces, collectivités
Carmen CONTI *Entreprise CONTI C.* • 8, rue de Seine
mob. : 06 80 50 82 10
Internet : www.nettoyage-conti-27.fr
courriel : conticarmen@sfr.fr

Soutien scolaire - Assistance administrative
Patrick LEWILLE • 12 bis, rue de Seine
mob. : 06 71 81 56 67
courriel : sap27950@orange.fr

NOUVEAU STANHOME Coach
Carine DELAMARE • 11 bis, Grande rue
mob. : 06 74 30 15 79
Internet : www.stanhome.fr
courriel : arnaud.carine1@stanhome.fr

TOURISME

Chambre d'hôtes

• Gérard & Jacqueline TILLET *Les Chardonnerets*
11, rue des Loges
(pour 2 x , agrément *cléVacances*)
tél. : 02 32 52 71 15 • mob. : 06 13 54 48 91
courriel : gerardtillet@aol.com
Internet : www.les-chardonnerets.com

Location touristique

• Françoise CHAMPAGNE
3 rue de la Vieille Tour
(pour , piscine couverte)
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11
courriel : francoise.champagne@orange.fr
Internet : www.3p-home.com

• Odette COLOMBINI
6, rue des Ormetteaux
(pour , agrément *cléVacances*)
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

• Michel & Évelyne LUCET
118, Grande Rue
(pour , agrément *Gites de France - n°880*)
tél. : 02 77 02 02 52 • mob. : 06 16 61 01 13
courriel : michel.lucet@sfr.fr

URGENCES

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112
(Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119).

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

Eau - SOGEA (24h/24) : 02 32 38 14 57

EDF : 0810 333 027

Enfance maltraitée : 119

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

GrDF (Urgence GAZ) : 0800 473 333

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Pompiers : 18

Référent citoyen : Maxime Jacquetet
referentcitoyen@port-mort.com

Samu : 15 • **Samu social** : 115

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Violences conjugales : 3919

UTILES

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646

France Télécom : 1014

Météorologie Nationale :
0836 68 02 + N°. département

Pôle emploi : 3949

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :
0836 676 869

SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères)
13, rue Lavoisier 27700 Les Andelys
tél. : 02 32 54 47 64 Internet : www.sygom.fr

V.N.F. (Voies Navigables de France)
3, chemin du Halage 27600 Gaillon
tél. : 02 32 53 91 83

Mairie

87, Grande rue
tél. / rép. : **02 32 52 61 46**
courriel : mairie@port-mort.com
Internet : www.port-mort.com

Horaires d'ouverture

Lundi : 18h00 - 19h00 | Mercredi : 10h00 - 12h00
Jeudi : 16h00 - 20h00 | Samedi : 09h00 - 12h00

S.N.A.

Seine Normandie Agglomération

12, rue de la Mare à Jouy
27120 DOUAINS
tél. : **02 32 53 50 03**
courriel : accueil@cape27.fr
Internet : www.cape27.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi 8h30 - 12h00 | 13h30 - 17h30

Centre de Tri Postal

En cas de fermeture du Relais Poste du Café de la Mairie les objets avisés pourront être retirés dès le jour même à partir de 14h.

9, rue Lavoisier (à côté d'ALDI) 27600 AUBEVOYE
tél. : **02 76 76 00 10**

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi : 8h30 - 10h15 | 13h30 - 17h30
samedi : 08h30 - 12h30

Déchets verts

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2010

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS

est **totalelement interdit**

du 15 mars au 15 octobre

et le reste de l'année

à moins de 50 m des habitations.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS

est **interdit toute l'année.**

Déchets ménagers

Collecte le **JEUDI** matin.

Sortir sacs et conteneurs le MERCREDI SOIR

En cas de jour férié avant le jeudi ou le jeudi même, la collecte est décalée d'une journée.

Sacs jaunes de tri sélectif disponibles en mairie gratuitement (recyclables papier, etc.)

Déchèterie

3 rue de l'étang - AUBEVOYE - tél. : 02 32 53 26 35

Horaires d'accès :

HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-16h45

ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-17h45

Modalités d'accès

Le formulaire pour obtenir votre vignette d'accès est disponible **exclusivement à l'accueil de la déchèterie**. Pièces à fournir : justificatif de domicile et copie de la carte grise du véhicule concerné.

Info Bruits

Par arrêté préfectoral du 17 juin 1998,

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

du LUNDI au VENDREDI

8h30 | 19h30

pour les particuliers : coupure de 12h à 14h

SAMEDI

9h00 | 12h00 - 15h00 | 19h00

DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS

10h00 | 12h00

Ligne 220 TOURNY-LES ANDELYS-GAILLON-VERNON

Horaires 2016/2017
du 22 août 2016 au 23 août 2017

Vers → VERNON

Jours de fonctionnement	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS / PVS / VS		
GAILLON / Lycée A. Malraux	06:37	12:19	17:37
AUBEVOYE / Av. de l'Europe	06:43	12:26	17:47
PORT-MORT :			
• Vieille côte	06:51	12:32	17:53
• Mairie	06:52	12:33	17:56
• Ancienne mare	06:53	12:34	17:57
• La ferme	06:54	12:35	17:58
VERNON / Gare Routière	07:07	12:50	18:14

Vers → AUBEVOYE → GAILLON

Jours de fonctionnement	Lu-Ve	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS PS / PVS / VS			
VERNON / Gare Routière	07:17	08:20	15:40	18:30
PORT-MORT :				
• La ferme	07:27	08:32	15:52	18:46
• Ancienne mare	07:28	08:33	15:53	18:47
• Mairie	07:29	08:34	15:54	18:48
• Vieille côte	07:30	08:35	15:55	18:49
AUBEVOYE / Av. de l'Europe		08:40	16:02	18:57
GAILLON / Lycée A. Malraux	07:44	08:43	16:07	19:02

↳ Légendes

* : Ne circule que les mercredis et samedis au mois d'août.

PS : Période scolaire

PVS : Petites vacances scolaires

VS : Vacances d'été

↳ Vacances scolaires

Toussaint > 20/10/2016 au 02/11/2016 inclus

Noël > 18/12/2016 au 02/01/2017 inclus

Hiver > 12/02/2017 au 26/02/2017 inclus

Printemps > 09/04/2017 au 23/04/2017 inclus

Début vacances d'été > 09/07/2017



Conditions de parution dans la rubrique A VOTRE SERVICE • Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.

• Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

Pour toutes modifications, contacter • Secrétariat de mairie : 02 32 52 61 46 - mairie@port-mort.com

CONSEIL MUNICIPAL | Maire Christian LORDI | Adjoints : 1- Gilles AULOY 2- Alain TRÉGLOS 3- François LABIGNE 4- Évelyne LUCET |
Conseillers Christian CHOMIENNE - Pascale LACHINE - François LEHALLEUR - Jean-Louis MANSOIS - Maryse MATIAS-CAETANO - Gérard MOREAU - Alain SALLÉS
PERSONNEL COMMUNAL | **Secrétariat de mairie** Édith DELAPLACE - Josiane LORDI | **Espaces verts** Patricia CLERFEUILLE - Laura FOULON | **Entretien** David LIGNY | **Surveillance cantine / entretien locaux** Séverine ALLAMANCHE - Estelle BLANCHARD - Marjory LHUILLIER - ATSEM Graziella ROGER | **Communication** Alain CLERFEUILLE **MENTIONS LÉGALES** | Périodique communal trimestriel rédigé et édité par la commune de Port-Mort (27-Eure) **Directeur de Publication** Christian LORDI **Vice-président de la commission communication** Évelyne LUCET **Membres** Gérard MOREAU - Alain SALLÉS **Comité consultatif** Guillemette ALQUIER - Alain CLERFEUILLE - Jean-Paul CROIZÉ - Pauline PITOU **Maquette** Alain CLERFEUILLE **Parution** Trimestrielle **Tirage** ~460 exemplaires **Impression** Graphy | **Dépôt légal** Juillet 2017 | **Courriel** journal@port-mort.com

